

Relevé de décisions du Bureau Exécutif du 01 octobre 2022

Présent.e.s : Mmes : Christiane CAHUZAC, Catherine GUEYDAN, Hélène LA SALMONIE, Mrs : Gérard CARREAU, Raymond GOHIER, Patrick HAMART, François PITOR.

Absent.e.s ou excusé.e.s : Mme Brigitte VIAUD, Mrs José CERVERA, Roland DANO, Éric LIMOUZIN, Jean-Louis MATTEI.

La séance se déroule au Pôle France de La Rochelle suite à la cérémonie de la remise des médailles à nos champions nationaux et internationaux.

1. Adoption du RDD du BE du 19 septembre 2022

Décision 221001-01	Le RDD du BE du 19 septembre 2022 est adopté à l'unanimité des présents.
-----------------------	--

2. Location à la Maison Gaïa de Limoges.

Décision 221001.2	Faire une résiliation de bail locatif, puisque le CDV87 a été dissous. Adopter à l'unanimité des présents
----------------------	--

3. Cahier des Charges de l'organisation de la Coupe Région/BPACA.

Décision 221001.03	Le cahier des charges de l'organisation de la Coupe Région/BPACA est validé à l'unanimité des présents après corrections et amendements. Joindre le document au Relevé de Décisions pour diffusion.
-----------------------	---

4. Règlement Sportif 2022 - 2023.

Décision 221001.04	Comme le Cahier des Charges précédent, le Règlement Sportif 2022 – 2023 est validé après amendements et corrections. Joindre le Règlement, au Relevé de Décisions pour diffusion en y adjoignant le Règlement Financier de la Ligue pour application sur les inscriptions aux régates et aux stages de Ligue
-----------------------	--

5. Analyse des conclusions de l'audit de juillet

Information	L'embauche d'un agent de Développement sur les CDV 40 et 64 avait été votée par l'Assemblée Générale du 5 mars 2022. Une procédure de recrutement est engagée.
Décision 221001.05	En ce qui concerne l'embauche d'un coordinateur (réfèrent ou autre designation) administratif et financier en charge du suivi des équipes et des projets, tel que défini dans les préconisations de l'audit, le BE décide d'établir une fiche de poste à diffuser sur la Ligue, à la FFVoile et jusqu'à Cadres Emplois.
Information	La rédaction du DUERP a été sous-traitée avec Pôle Prévention.
Décision 221001.06	Mise en étude d'une éventuelle prolongation du temps de travail hebdomadaire pour nos salairés, votée à l'unanimité.
Décision 221001.07	Le BE vote à l'unanimité une augmentation de 5% de salaire pour tous nos employés, à compter du 1° octobre 2022